

# FAVORISER L'INTER PROFESSIONNALITÉ POUR MIEUX CONSEILLER

Acquisition d'un immeuble via une Société civile, préparation d'une succession, valorisation d'une entreprise en vue d'une cession : autant d'opérations patrimoniales de notre quotidien pour lesquelles le Conseil en Gestion de Patrimoine travaille, dans l'intérêt de son client, en partenariat avec de nombreux confrères.

Bien sûr, nous pensons de prime abord aux experts-comptables, notaires et avocats. Pour autant la richesse de notre métier et son côté protéiforme nous amène à côtoyer également assureurs, banquiers, spécialistes du haut de bilan (fusac, fonds de private-equity, etc.), évaluateurs (d'immobilier/d'entreprises) et bien d'autres professionnels.

Ne sommes-nous pas parfois décrits comme des généralistes du patrimoine dont l'une des vocations est de détecter et coordonner les interventions des spécialistes cités supra ?

## Une réussite partagée

Si mon intention n'est nullement de dévaloriser notre profession et si je suis convaincu de notre grande utilité (nous contribuons à former progressivement nos clients à l'économie et à la finance, nous les aidons à préparer leur retraite, nous attirons leur attention sur les conséquences d'une succession subie, nous détaillons les passerelles existantes entre leur patrimoine professionnel et leur patrimoine privé, etc.), je crois qu'une de nos premières vertus doit rester l'humilité.

Au final, nos plus belles réussites professionnelles sont souvent celles que nous avons partagées avec nos confrères « spécialistes » dans l'intérêt de nos clients communs ! Méconnaissance, complexe d'infériorité, manque de temps, d'envie... Les raisons expliquant la difficulté que nous avons parfois à travailler en partenariat sont nombreuses.



*d'alliance*

## Une initiative remarquable

Il n'existe pas de solution miracle ou de schéma type à reproduire.

Pour autant, nous pouvons citer une démarche remarquable qui a été initiée en 2007 par Hervé Barthelemy, ancien président de région CNCGP des Hauts-de-France.

Fort du constat que nous sommes nombreux, toutes professions du patrimoine confondues, à suivre des formations autour des nouvelles lois de finance, Hervé Barthelemy a mis en place une formation « transversale » animée par un formateur fiscaliste reconnu.

Il a eu l'idée de convier nos confrères avocats, experts-comptables et notaires à cette formation. Ainsi, à l'occasion d'une

journée complète, conseils en gestion de patrimoine et leurs collègues « en formation d'un jour » partagent leurs questions et cas pratiques ainsi qu'un agréable déjeuner.

Initialement organisée à Boulogne-sur-Mer, cette réunion « interprofessionnelle » réunit depuis une dizaine d'années en janvier ou février plus de 150 personnes dans trois villes : Le Touquet, Lille et Amiens.

Vous l'aurez compris, chacun s'adapte à ses envies, son réseau, son temps pour nouer quelques relations professionnelles privilégiées. Mon expérience me laisse à penser que quelle que soit la démarche entreprise, il est préférable de privilégier la qualité des contacts à la quantité. Bien travailler ensemble suppose aussi de bien se connaître et cela prend du temps !



**Jérôme JAMBERT**

Cabinet HEREST

Adhérent de la CNCGP

Président de la région Hauts-de-France